

Pantin, le 2 novembre 2020

Les personnels grévistes du  
Collège Jean Lolive  
34 rue cartier Bresson  
93500 PANTIN

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil,  
S/C de Monsieur le Principal du Collège Jean Lolive.

Nous, personnels du collège Jean Lolive de Pantin, enseignants, membres de l'équipe de vie scolaire, agents, sommes réunis ce jour en assemblée générale, avec 43 personnels présents et 85% de grévistes parmi le personnel enseignant avec le soutien des sections syndicales CGT, F.O et SNES-FSU.

Ni le protocole national, ni le protocole local proposé la veille de la rentrée ne sont en l'état applicable. Nous, personnels, avons comme priorité d'assurer la continuité pédagogique de nos élèves. Or nous constatons à ce jour que l'administration ne nous protège pas, et ne nous permet pas d'assurer cette continuité pédagogique sans mettre en jeu notre sécurité et celle de nos élèves, qui plus est dans un contexte sécuritaire particulièrement anxiogène.

Nous transmettons aujourd'hui les revendications suivantes :

- Nous exigeons que les personnels déclarés vulnérables soient fournis en masques véritablement protecteurs, non dangereux.
- Nous exigeons que l'ensemble des personnels soit immédiatement et régulièrement fourni en masques neufs.
- Nous exigeons des récréations en plein air pour les élèves, le matin, l'après-midi et lors de la pause méridienne.
- Nous demandons que l'établissement dispose de stocks suffisants en gel hydroalcoolique et en lingettes désinfectantes, et en organise la distribution.
- Nous demandons un accès à la médecine du travail.
- Nous demandons le remplacement immédiat et à temps plein de l'infirmière absente du collège.
- Nous demandons une dotation supplémentaire pour la vie scolaire, particulièrement exposée et éprouvée, décimée par la Covid-19 avec 4 AED absents ce jour, pour uniquement 3 présents.
- Nous demandons une dotation supplémentaire en agents de service.
- Nous demandons le maintien des demi-groupes dont le protocole local prévoit la suppression.
- Nous demandons la prise en compte des spécificités des cours d'EPS et du fonctionnement du CDI.
- Nous demandons le maintien des CHSCT.

Le protocole national préconise un certain nombre d'assouplissements et adaptations au niveau local. Notre établissement, au vu de ses spécificités spatiales et de son classement en REP+, nous semble être concerné au premier chef. Il y a trop d'élèves, eu égard à l'espace restreint des salles, à leur nombre insuffisant, à la rampe d'accès unique, à la cour amputée par la présence de préfabriqués, à la non-possibilité d'aération de certaines salles. Dans ces conditions, et dans les conditions formulées par le protocole local, nous déclinons toute responsabilité quant à la sécurité de nos élèves. L'enfermement dans les salles, en autonomie totale, ne permet ni la protection face au virus, ni la protection de leur intégrité physique et mentale. Cet enfermement compromet l'efficacité pédagogique du personnel enseignant.

Face à l'impossibilité d'assurer les mesures sanitaires élémentaires, deux solutions de bon sens s'imposent : il faut soit réduire par deux le nombre d'élève par classe, soit doubler le personnel enseignant et multiplier par dix le personnel de vie scolaire, encadrement compris.

Nous affirmons qu'il ne nous incombe pas à nous, personnels, d'organiser les conditions de notre protection et de celle de nos élèves. C'est l'employeur qui porte l'entière responsabilité de la mise en œuvre des conditions définies par les CHSCT. Nous demandons la refonte totale du protocole local. Nous sommes à votre disposition pour vous soumettre nos idées.

Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous nous réservons le droit de nous réunir à nouveau en assemblée générale demain et d'y voter la poursuite de notre mouvement, sous quelque forme que ce soit.

Les personnels grévistes du Collège Jean Lolive  
avec le soutien des sections syndicales CGT, F.O et SNES-FSU.